

Séance du 09.03.2020

L'an deux mil vingt, le neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme DUJARDIN Isabelle, Maire.

Etaient Présents: MM et Mmes DUJARDIN Isabelle, DEBREE Pascal, MURY Gérard, LEDO Antoine, CALTEAU Elisabeth, M. FOUACHE Franckie, D'HERBIGNY Thierry, MASSELINE Stéphane et MATHIEU Rémy.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent – Excusé : Mme PATRY Françoise (pouvoir donné à M. LEDO)

Secrétaire de séance : M. LEDO Antoine

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire annonce qu'elle rajoute une délibération qui est intervenue après la convocation.

1~ Approbation du compte administratif 2019 et du compte de gestion 2019 du CCAS et de la Commune

Compte administratif et compte de gestion 2019 - CCAS

Sous la présidence de Monsieur Gérard MURY, doyen des membres présents, le Conseil municipal examine le compte de gestion 2019, présenté par Madame CATEL, receveur à Cany-Barville et le compte administratif 2019 pour le compte du CCAS, qui peuvent se résumer ainsi:

Section de fonctionnement :

- Dépenses	2 953 €
- Recettes:	2 560 €

- Déficit:	393 €
- Excédent antérieur reporté:	1 642.95 €

Excédent global de clôture: 1 249.95 €

Ce résultat (compte 110 du CCAS) est à reporter sur le budget de la commune au compte 002.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité des membres présents

10 Pour (dont 1 pouvoir)

Compte administratif et compte de gestion 2019 - COMMUNE

Sous la présidence de Monsieur Gérard MURY, doyen des membres présents, le Conseil municipal examine le compte de gestion 2019, présenté par Madame CATEL, receveur à Cany-Barville et le compte administratif 2019 pour le compte de la commune, qui peuvent se résumer ainsi:

Section de fonctionnement :

- Recettes	232 302.46 €
- Dépenses:	197 042.75 €
- Excédent:	35 259.71 €
- Excédent antérieur reporté:	143 249.84 €

Excédent global de clôture: 178 509.55 €**Section d'investissement:**

Recettes:	1 856 €
Dépenses:	8 376.50 €
Déficit :	6 520.5 €
Excédent Inv. Reporté	852.63 €

Déficit global de clôture: 5 667.87 €Restes à réaliser : 0 €

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité des membres présents
10 Pour (dont 1 pouvoir)

2~ Projet de salle

L'architecte a finalisé les 2 propositions, accompagné par un économiste en chiffrant par lot les différents corps de métiers. Lors de la visite, ils ont précisé que de petites modifications sur les propositions actuelles peuvent apporter des économies importantes (par exemple : garder une porte au niveau de l'actuelle mairie, évite de refaire l'ensemble du trottoir devant).

A noter que le montant des travaux qui devront être réalisés quelques soit le devenir de la bâtisse (menuiserie extérieure, mise au norme chaufferie, rejointoiement estimé à 30% de la surface des murs extérieurs) n'est pas détaillée précisément dans cette étude mais est de l'ordre de 100 000€.

Les aides financières sont possibles par le biais du département (25% à 30%), de la DETR (25% à 35%), de la 3CA (40% du reste à charge), la sauvegarde du patrimoine, les certificats d'énergie (CERTINERGY que pour les rénovations 30% à 90% hors plan de financement sur certains lots)...

L'architecte n'a pas mis de plan pour les voiries et réseaux mais a précisé que l'emprise actuelle des accès serait respectées et les cours de récréation étaient suffisamment grandes pour être utilisées en parking.

La prochaine équipe municipale aura une base et décidera si elle souhaite continuer ou non dans cette direction.

3~ Composition du bureau de vote : élections municipales du 15 et 22 mars

8h-12h : Mme Dujardin, M. Ledo, M. Masseline

12h-15h30 : M. D'Herbigny, M. Debree, Mme Calteau

15h30-18h : M. Debree, M. Mury, Mme Patry

4~ Délibération service commun archives

La communauté de communes de la Côte d'Albâtre a créé un service commun archives.

Le service commun s'analyse comme un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens et de rationaliser leur mise en œuvre pour l'accomplissement des missions des structure contractantes.

Le service commun contribue à améliorer l'efficacité de l'action publique. Les communes membres ne disposent pas d'ingénierie dans le domaine de l'archivage.

Les archives sont des outils indispensables au bon fonctionnement de l'administration communale.

Leur conservation pérenne et leur communication au public sont une obligation pour les communes.

Après délibération, le conseil décide de conclure une convention avec la communauté de communes de la Côte d'Albâtre permettant de mutualiser les ressources humaines communautaires en matière d'archivage.

5~ Questions et informations diverses

- Participation financière au transport scolaire 2020/2021 : Madame le Maire explique que le Conseil Municipal doit prendre une délibération pour la participation financière au transport scolaire 2020/2021 que la commune attribue. **La délibération est ajournée à un prochain Conseil Municipal.**

- Recensement de la population 2020 : Suite au recensement, la commune compte 284 habitants.

-Affaire EARL Marais / Commune : un mémoire au tribunal administratif a été déposé en février.

-Ecole : Madame le Maire a effectué un sondage auprès des familles thiouvillaises si des classes devaient fermées sur le RPI et s'il y avait des classes à double ou triple niveaux :

- 60% quitteraient le RPI si passage de classe à 3 niveaux pour les parents d'enfants en maternelle ou pas encore scolarisée

- 37.50% quitteraient le RPI si passage de classes à 3 niveaux pour les parents d'enfants en primaire

- au final, 40% des familles thiouvillaises sont prêtes à quitter le RPI s'il y avait 3 niveaux par classe.

-Plan communal prévention incendie : une rencontre a eu lieu en janvier avec le syndicat d'eau dans leurs locaux afin de déterminer l'emplacement des points de réserve d'incendie. Le plan nous sera envoyé ultérieurement et reste à finaliser.

- Un habitant a été mis en demeure suite à des plaintes de voisinage pour mauvais entretien de la propriété. L'administré a un délai de 3 mois sinon les services du Département interviendront.

- Plan communal de sauvegarde : Pour faire face aux catastrophes et aux sinistres majeurs : tempête, crue, fortes chutes de neige, pluies torrentielles, canicule, accident grave de la circulation routière, accident grave de train ...la commune doit disposer d'une organisation de gestion de crise et de mobilisation des moyens présents dans la commune. Les services de la préfecture mettent à disposition une trame simplifiée. Un travail de préparation a été réalisé.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 10.

DUJARDIN Isabelle

DEBREE Pascal

MURY Gérard

CALTEAU Elisabeth

MATHIEU Rémy

D'HERBIGNY Thierry

MASSELIN Stéphane

FOUACHE Franckie

PATRY Françoise
Absente excusée

LEDO Antoine